



Principes d'attribution des subventions

Les subventions sont accordées selon les principes suivants :

- L'événement s'inscrit dans le cadre général de politique du tourisme de la destination Crans-Montana.
- Il se déroule à Crans-Montana et dans les villages des communes de Crans-Montana, Lens, Icoigne.
- La subvention est accordée après dépôt de la demande sur le formulaire officiel, complété intégralement.
- La subvention est accordée sur les rubriques suivantes :
cachets des artistes, location des infrastructures, communication.
- Dans la règle, elle ne dépasse pas les 30% du budget annoncé.
- Un bonus est accordé si l'événement prolonge les saisons et/ou a lieu dans les villages.